



D.2017.12.13.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.1 - Travaux métro : Marché n° M 2017-347 - Maîtrise d'Œuvre pour le renouvellement des Escaliers Mécaniques Ligne B – autorisation de signer le marché avec le groupement OTEIS BEFS Sud-Ouest (mandataire)/ OTEIS Conseil/ ACCEO/ Atelier A4.

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

L'opération concerne les 81 escaliers mécaniques du métro ligne B mis en service en 2007, du modèle "4PI" produit par CNIM, dont la durée de vie théorique est de 30 ans.

Or, des dysfonctionnements et des pannes sont apparus rapidement après la mise en service de la ligne B, impliquant différents composants des appareils. Des usures prématurées ont affecté des mains-courantes ainsi que des galets de marches et des chaînes de marches. Des empilements de marches ont eu lieu nécessitant le remplacement de marches, allant jusqu'à celui d'un tapis de marches complet. Des casses anormales de rails de roulement et de moteurs sont également survenues.

Un recours judiciaire a été introduit contre le fabricant des escaliers mécaniques et parallèlement, afin d'assurer la continuité de fonctionnement des appareils, un "plan de travaux sécuritaires et urgents" a été établi en complément des prestations nominales de maintenance assurées par l'exploitant du métro, Tisséo-Voyageurs.

Dans le cadre de sa démarche de gestion patrimoniale, Tisséo Collectivités a établi une stratégie de remplacement de la totalité de son parc d'escaliers mécaniques lors du Comité syndical du 25 mai 2016 (D.2016.05.25.5.13).

Concernant la ligne B, une première opération, en cours, consiste au remplacement par des escaliers fixes de 2 escaliers mécaniques extérieurs des stations Compans-Caffarelli et La Vache. De ce fait, sur les 83 escaliers mécaniques «4 PI » CNIM qui équipait la Ligne B à sa mise en service, 81 restent à traiter dans le cadre de la présente opération.

Le marché issu de la présente procédure est un marché à prix mixtes de maîtrise d'œuvre.

Les prix se décomposent en une partie forfaitaire correspondant aux missions de base de maîtrise d'œuvre et en une partie à prix unitaires correspondant à des honoraires non forfaitaires pouvant être commandés en sus des missions de base de maîtrise d'œuvre.

Le marché est prévu pour une durée de 12 ans à compter de l'ordre de service de démarrage (2 ans pour la phase études avant la notification des marchés de travaux, et 10 ans de travaux dont un mois de Vérification de Service Régulier et un an de Garantie de Parfait Achèvement par équipement). La durée de cette maîtrise d'œuvre s'explique par la réalisation des travaux de manière progressive afin de maintenir l'accessibilité des stations.

Le marché est un marché à prix mixtes passé en procédure d'appel d'offres restreint en application des articles 25-I-1° et 69 à 70 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations de maîtrise d'œuvre seront rémunérées dans les conditions de l'article 2 de l'acte d'engagement, c'est-à-dire majoritairement par des honoraires forfaitaires, mais également par des honoraires non forfaitaires sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000,00 Euros H.T. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

La Commission d'Appel d'Offres du 04/12/2017 a décidé d'attribuer le marché au groupement OTEIS BEFS Sud-Ouest (mandataire)/ OTEIS Conseil/ ACCEO/ Atelier A4 pour un montant de 2 131 310,00€ H.T. (1 881 310,00€ H.T. d'honoraires forfaitaires et 250 000,00€ H.T. d'honoraires non forfaitaires).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

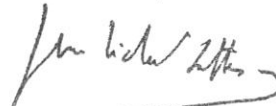
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M 2017-347 avec le groupement OTEIS BEFS Sud-Ouest (mandataire)/ OTEIS Conseil/ ACCEO/ Atelier A4 pour un montant de 2 131 310,00€ H.T dont 1 881 310,00€ H.T. d'honoraires forfaitaires et 250 000,00€ H.T maximum d'honoraires non forfaitaires) ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES